



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 juin 2021 à 19 h
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

ABSENCE :

Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Madame Marie-Pierre Busseau, Directrice - performance, greffe et services administratifs par intérim
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Alexandre Lelièvre, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

Signature du livre d'or

- Madame France Chambefort
- Monsieur Gabriel Koury

10.01B

Présentation par la mairesse du rapport sur la situation financière de l'arrondissement

La mairesse présente le rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

10.01C

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement ainsi que les conseillères et conseillers abordent les sujets suivants :

- Madame Émilie Thuillier : – Annonce que le feu de circulation ajouté sous l'Autoroute métropolitaine sera mis en service sous peu pour desservir les commerces et les personnes qui habitent l'immeuble Ora (20.06).

- Annonce trois nouvelles portant sur le thème du budget participatif :
 - Mise en œuvre du 3^e projet retenu dans le cadre du tout premier budget participatif de l'arrondissement, qui donnera gratuitement accès à des balades nautiques en bateau électrique cet été entre les deux sites nautiques au parc de Beauséjour et derrière Sophie-Barat (20.07).
 - Fin de la période de vote dans deux jours pour cinq des 11 projets du 2^e budget participatif de l'arrondissement le 10 juin sur le site Réalisons Montréal.
 - Invite la population à écouter la séance du comité exécutif demain matin où sera traité le dossier du premier budget participatif de la Ville de Montréal doté d'un budget de 10 M\$, tout en précisant que le vote se tiendra du 11 juin au 11 juillet et qu'une trentaine de projets seront proposés, dont une dizaine qui touche l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Monsieur Hadrien Parizeau :

- Partage sa fierté relativement au déroulement du plan de déconfinement du gouvernement du Québec qui est annonciateur de la fin de la pandémie et invite la population à poursuivre ses efforts.
- Félicite le nouveau commandant du poste 27 pour sa récente nomination, tout en lui souhaitant la bienvenue et en soulignant son expérience en matière de sécurité routière.
- Relate sa visite des gens du site Louvain relativement au projet de développement du site et attend de prendre connaissance du rapport de l'OCPM.
- Soulève l'enjeu de circulation dans Youville et mentionne que les mesures d'apaisement de la circulation en projet sont retardées par la grève des ingénieurs.
- Invite la population à se soucier des plus vulnérables en cette période de canicule.
- Souhaite une bonne Fête nationale du Québec et annonce une motion qui sera débattue ce soir portant sur la mise sur pied d'un conseil de la langue française à la Ville de Montréal.
- Annonce qu'il demandera de devancer les trois motions inscrites à l'ordre du jour.

Madame Effie Giannou :

- Félicite les deux signataires du livre d'or, Mme Chambefort et M. Koury.
- Rappelle les dates de la consultation au sujet du projet d'aménagement du parc Marcelin-Wilson Nord et Sud.
- Annonce que le marché ambulant d'Ahuntsic-Cartierville (MAC) se tiendra au parc Louisbourg cet été, les vendredis, de 15 h à 18 h, du 4 juin à la fin octobre, pour desservir les nombreuses familles du secteur.
- Invite la population à profiter des jeux d'eau aux parcs de Mélys et Raimbault pour se rafraîchir en cette période de canicule et à visiter les personnes plus isolées du voisinage.
- Annonce que trois motions ont été inscrites au projet d'ordre du jour en collaboration avec son collègue Hadrien Parizeau, qui a annoncé celle visant la mise sur pied d'un conseil de langue française, tout en précisant que les deux autres visent la coordination des chantiers dans l'arrondissement et le vote par correspondance des 70 ans et plus à l'élection municipale du 7 novembre prochain.
- Invite la population à y aller de prudence dans le cadre du déconfinement et, surtout, à encourager les restaurants du quartier et à leur recommander des personnes pour occuper leurs nombreux emplois vacants.

- Monsieur Jérôme Normand :
- Annonce le début des travaux pour sécuriser les alentours de l'école La Visitation dans Sault-au-Récollet à l'issue d'une consultation auprès de l'équipe-école et de la population riveraine, tout en précisant que deux dos-d'âne seront ajoutés sur l'avenue Hamelin et que 12 saillies de trottoir seront construites, dont 11 seront verdies et une très longue qui permettra l'accès sécuritaire des parents et des élèves à l'école. Il ajoute que l'école Saint-André-Apôtre bénéficiera également du programme de sécurisation des écoles de la ville centre et que quatre saillies de trottoir et quatre terre-pleins seront construits à ses abords.
 - Annonce que, à l'issue d'une consultation de la population riveraine, l'arrondissement prendra en charge la réalisation des travaux de pistes cyclables sur les rues Prieur, Sauriol, De Saint-Firmin et de Port-Royal de même que sur l'avenue Papineau et le boulevard Henri-Bourassa (30.06).
 - Annonce que l'octroi du contrat pour la réfection de l'étang du parc Ahuntsic, qui en avait bien besoin, est à l'ordre du jour (20.03).
 - Annonce qu'un soutien sera accordé à un véritable projet d'agriculture urbaine innovant et intégré, *La Ferme de rue* (20.10).

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

10120, avenue D'Auteuil - Lots 1 995 899, 1 996 157, 1 996 158, 1 996 159 et 1 999 473 du cadastre du Québec : autoriser un taux d'implantation minimal de 25 % au lieu de 30 % et une hauteur maximale de clôture dans la cour avant de 1,85 mètre au lieu de 0,90 mètre (40.06).

À l'expiration de la période prévue pour la consultation écrite, aucun commentaire ni question n'ont été reçus.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Dépôt, par la conseillère Effie Giannou, d'une pétition de résidents de la rue James-Morrice.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 36, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions réservée au public. Les personnes identifiées ci-dessous ont acheminé des questions aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants :

- | | |
|--------------------|--|
| Roxanne Fafard | - Circulation et vitesse automobile en sens contraire du sens unique sur la rue St-Denis, en face du parc Henri-Julien, en provenance de la rue de Louvain. |
| Kumar Malde | - Abattage et plantation d'un nouvel arbre par l'Arrondissement. |
| Luc Bergeron | - Fumée et odeurs de rôtissage de poulets – Marché Tropic-Leo. |
| Dave Magloire | - Demande d'aménager le parc Jean-Martucci pour permettre le patin libre cet hiver / Demande à connaître les prochaines étapes du plan de développement du parc Frédéric-Bach. |
| Johanne Lefrançois | - Coupure d'eau sans avis préalable. |

- Colin Bouchard - Tapage nocturne et dérangement du voisinage causé par la STM.
- Claude Landry - Coût du permis d'abattage d'arbre / Sens unique et piste cyclable sur la rue Meilleur Ouest.
- Lucie Lefebvre - Nuisances sur l'avenue Henri-Julien : pollution lumineuse, coupe d'arbres et bruits de la STM.
- Caroline Chen - Contrôle de la circulation automobile sur Legendre près des avenues Henri-Julien et Lippens.
- Jean Plamondon - Contrôle de la circulation dans le secteur des rues résidentielles Hogue et Meilleur.
- Caroll Baldoxeda - Aucun passage du balai mécanique depuis trois semaines sur la rue Vianney.
- Jean-François Aubry - Excès de vitesse et important volume de trafic sur les rues résidentielles Hogue et Meilleur.
- Constantin Douranos - Réfection de la rue James-Morrice requise.
- Diane Thibaudeau - Situation du Marché Tropic Léo.
- Philippe Leblanc - Valeur des contrats accordés par l'arrondissement aux firmes externes.
- Émilie Dupont - Échéancier des travaux au parc des Hirondelles.
- Richard Williams - Absence de marquage au sol sur les rues Berri et Legendre / Délais pour l'obtention d'un permis.
- Gilles Larocque - Liste détaillée de toutes les dépenses faites pour la somme de 3 988 684 \$ en provenance des réserves de l'arrondissement.
- Richard Landry - Pérennisation des ruelles vertes.

Cette période de questions prend fin à 20 h 22.

10.05

CA21 09 0143

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 8 juin 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 juin 2021, en y modifiant le libellé du point 20.10 comme suit :

20.10 : Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à La Ferme de Rue Montréal dans le cadre de son projet La Ferme de Rue Montréal 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par le conseiller Hadrien Parizeau

appuyé par la conseillère Effie Giannou

de déplacer au point 10.09 les motions inscrites au point 70.02.

À la demande du conseiller Hadrien Parizeau, la mairesse Émilie Thuillier ordonne le vote sur l'amendement.

La conseillère Effie Giannou et le conseiller Hadrien Parizeau votent en faveur de l'amendement.

La mairesse Émilie Thuillier et le conseiller Jérôme Normand votent contre l'amendement.

Suivant l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. c-11.4), la voix de la mairesse de l'arrondissement qui participe à l'égalité des voix devient prépondérante.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST REJETÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

10.06

CA21 09 0144

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 10 et 20 mai 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 10 et 20 mai 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA21 09 0145

Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse de l'arrondissement aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

de décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1214040003

CA21 09 0146

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de mesures d'apaisement aux écoles La Visitation, Saint-André-Apôtre et Saint-Simon-Apôtre ainsi qu'à l'Académie John Caboto (PSAE 2021) - Dépense totale de 1 386 958,96 \$, taxes incluses (contrat : 939 262,88\$ + contingences : 187 852,58\$ + incidences : 259 843,50\$) - Appel d'offres public S-AC-2021-008 – 5 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mesures d'apaisement aux écoles La Visitation, Saint-André-Apôtre et Saint-Simon-Apôtre ainsi qu'à l'Académie John Caboto (PSAE 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 939 262,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2021-008;
2. d'autoriser une dépense de 187 852,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 259 843,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser une dépense totale de 1 386 958,96 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218106002

CA21 09 0147

Accorder un contrat à Construction Cappa inc. pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues - Dépense totale de 1 482 751,06 \$, taxes incluses (contrat : 1 149 606,28 \$ + contingences : 198 394,07 \$ + incidences : 134 750,70 \$) - Appel d'offres public S-AC-2021-004 - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'accorder à Construction Cappa inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 149 606,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2021-004;
2. d'autoriser une dépense de 198 394,07 \$, taxes incluses, à titre budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 134 750,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser une dépense totale de 1 482 751,06 \$ \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 46 % par l'arrondissement et à 54 % par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217930002

CA21 09 0148

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de réaménagement et de mise en valeur de l'étang du parc Ahuntsic - Dépense totale de 2 322 209,11 \$, taxes incluses (contrat : 2 008 371,92 \$ + contingences : 200 837,19 \$ + incidences : 113 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2021-011 – 2 soumissionnaires / Imputation de 1 480 000 \$, après ristournes, à la réserve pour fins de parcs.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement et de mise en valeur de l'étang du parc Ahuntsic, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 008 371,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2021-011;
2. d'autoriser une dépense de 200 837,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 113 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser une dépense totale de 2 322 209,11 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1217189002

CA21 09 0149

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux d'essouchement, pour l'année 2021 - Dépense de 186 679,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18790 – 3 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Arboriculture de Beauce inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'essouchement, pour l'année 2021, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 21-18790;
2. d'autoriser une dépense totale de 186 679,16 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1219185001

CA21 09 0150

Autoriser une dépense additionnelle de 50 359,05 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie pour le projet de réaménagement et de mise en valeur de l'étang du parc Ahuntsic dans le cadre du contrat accordé à GBI experts-conseils inc. (D1207189006), majorant ainsi le montant total du contrat de 49 439,25 \$ à 99 798,30 \$, taxes incluses (réf. : 2207189006) / Approuver un projet d'addenda à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 50 359,05 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie pour le projet de réaménagement et de mise en valeur de l'étang du parc Ahuntsic dans le cadre du contrat accordé à GBI experts-conseils inc. (D1207189006), majorant ainsi le montant total du contrat de 49 439,25 \$ à 99 798,30 \$, taxes incluses;
2. d'approuver un projet d'addenda à cet effet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1217189003

CA21 09 0151

Ratifier une dépense additionnelle de 22 880,01 \$, taxes incluses, pour la gestion et la surveillance des travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine (projet Ora du Groupe Maurice) dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 75 698,85 \$ à 98 578,86 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. de ratifier une dépense additionnelle de 22 880,01 \$, taxes incluses, pour la gestion et la surveillance des travaux de construction d'une nouvelle rue transversale sous l'autoroute Métropolitaine (projet Ora du Groupe Maurice) dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV inc., majorant le montant total du contrat de 75 698,85 \$ à 98 578,86 \$, taxes incluses;
2. d'approuver un projet d'addenda à cet effet;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le promoteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1206624004

CA21 09 0152

Approuver la convention de services à intervenir avec l'Association récréotouristique Montréal-Nord (La Route de Champlain) pour la réalisation du projet Au fil de l'eau, pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre 2021 - Dépense de 62 087 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec l'Association récréotouristique Montréal-Nord (La Route de Champlain), pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre 2021, pour la réalisation du projet <Au fil de l'eau >;

2. d'autoriser à cet effet une dépense totale de 62 087 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1213060013

CA21 09 0153

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux tables de quartier Solidarité Ahuntsic et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver des projets de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, répartie de la façon suivante :

- Conseil local des intervenants communautaires de bordeaux-cartierville (C.L.I.C.)	35 003 \$
- Solidarité Ahuntsic	31 723 \$
2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement pour un montant de 29 500 \$, par le Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale (SDIS) pour un montant de 4 466 \$ et par l'Entente administrative Ville-MTESS pour un montant de 32 760 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1212971004

CA21 09 0154

Accorder un soutien financier de 14 993,57 \$ à Ville en vert dans le cadre de son projet « Au courant de l'agriculture 2021 » / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 14 993,57 \$ à Ville en vert dans le cadre de son projet « Au courant de l'agriculture 2021 »;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1215027003

CA21 09 0155

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à La Ferme de Rue Montréal dans le cadre de son projet La Ferme de Rue Montréal 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à La Ferme de Rue Montréal dans le cadre de son projet « La Ferme de Rue Montréal 2021 » au site du potager St-Jude;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1215027004

CA21 09 0156

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Rue action prévention Jeunesse, pour l'année 2021, pour la réalisation du projet Intervention auprès des jeunes vulnérables - Squad jeunesse Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Rue action prévention Jeunesse, pour l'année 2021, pour la réalisation du projet Intervention auprès des jeunes vulnérables - Squad jeunesse Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de la mesure temporaire en sécurité urbaine en lien avec l'impact de la pandémie sur les personnes et les quartiers, et plus spécifiquement les jeunes;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1212971006

CA21 09 0157

Accorder un soutien financier additionnel de 19 131 \$ (réf. CA20 09 0363) à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2021 / Approuver un projet d'addenda à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 19 131 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période se terminant le 31 décembre 2021, majorant le total accordé de 167 629 \$ à 186 760 \$;
2. d'approuver l'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1202971007

CA21 09 0158

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 52 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 52 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2021, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) :

ORGANISMES	ARRONDISSEMENT 2021	POLITIQUE DE L'ENFANT 2021	TOTAL VILLE
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	18 000 \$	4 000 \$	22 000 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	2 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	2 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	2 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS- CANADIENS DE MONTRÉAL	2 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	2 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	2 000 \$	3 000 \$	5 000 \$
TOTAUX :	30 000 \$	22 000 \$	52 000 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1213060011

CA21 09 0159

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet Vie de ruelle réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2021 - Volet 2.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Vie de ruelle » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2021 - Volet 2;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1217570002

CA21 09 0160

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021.

Considérant qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1213757006

CA21 09 0161

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme 700 \$ aux organismes ci-après énumérés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

- 200 \$ La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (0016 – Conférence Saint-Joseph de Bordeaux)
- 500 \$ Association récréative et culturelle Nicolas-Viel (fête nationale 2021)

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1214746005

CA21 09 0162

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 900 \$ aux organismes suivants : Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (3 500 \$), Funambules Médias (2 400 \$) et Les Pollués de Montréal-Trudeau (5 000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 900 \$ aux organismes ci-après désignés :

– Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville	3 500 \$
– Funambules Médias	2 400 \$
– Les Pollués de Montréal-Trudeau	5 000 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1213060012

CA21 09 0163

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à Fondations communautaires du Canada dans le cadre du deuxième appel à projet du programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour le projet « Quartiers culturels d'Ahuntsic-Cartierville ».

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à Fondations communautaires du Canada dans le cadre du deuxième appel de projet du programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé pour le projet « Quartiers culturels d'Ahuntsic-Cartierville »;
2. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts du projet;
3. d'autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, monsieur Jocelyn Gauthier, ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal – arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1214465002

CA21 09 0164

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 1 000 000 \$, provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 1 000 000 \$, provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 - Volet 2 » et du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter ».

Année 2021
1 000 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1214465001

CA21 09 0165

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur, Sauriol, De Saint-Firmin et de Port-Royal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge l'implantation de voies de circulation réservées à l'usage exclusif des bicyclettes sur les rues Prieur, Sauriol, De Saint-Firmin et de Port-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1216624006

CA21 09 0166

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1216624007

CA21 09 0167

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1213060010

CA21 09 0168

Approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2021, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et de fermeture de rue.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

1. d'approuver la tenue de promotions commerciales durant l'année 2021 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur le(s) site(s), aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
6. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1215889001

CA21 09 0169

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9967, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 6 390 394 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction résidentiel.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984) l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 9967, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 6 390 394 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction résidentiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1217747005

CA21 09 0170

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 2915, boulevard Henri-Bourassa Est, lot 1 742 540 du cadastre du Québec, de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 2915, boulevard Henri-Bourassa Est, érigé sur le lot 1 742 540 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de transformation du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1211066013

CA21 09 0171

Refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la réalisation d'une cour anglaise en cour avant pour le bâtiment portant le numéro 9065, rue de Reims - Lot 1 487 798 du cadastre du Québec - Demande de permis 3002479374.

Considérant qu'il n'y a pas ou peu de cours anglaises dans le secteur immédiat;

Considérant que l'aménagement d'une cour anglaise dans ce milieu d'insertion n'est pas approprié;

Considérant que la configuration de la propriété et de l'appartement projeté permettent facilement d'aménager un accès au sous-sol sur le côté du bâtiment;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas l'aménagement d'une cour anglaise, telle que présentée, mais suggère plutôt un accès au logement au sous-sol par le côté du bâtiment;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

de refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'aménagement d'une cour anglaise en cour avant pour l'immeuble portant le numéro 9065, rue de Reims, tel que présenté sur les plans numérotés 9065-02-001 à 9065-02-014, dessinés par Olivier Mimeault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1217747004

CA21 09 0172

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10120, avenue D'Auteuil, un taux d'implantation minimal de 25 % au lieu de 30 % et une hauteur maximale de clôture dans la cour avant de 1,85 mètre au lieu de 0,90 mètre - Lots 1 995 899, 1 996 157, 1 996 158, 1 996 159 et 1 999 473 du cadastre du Québec.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 10120, avenue D'Auteuil, érigé sur les lots 1 995 899, 1 996 157, 1 996 158, 1 996 159 et 1 999 473 du cadastre du Québec, visant à autoriser un taux d'implantation minimal de 25 % au lieu de 30 % et une hauteur maximale de clôture dans la cour avant de 1,85 mètre au lieu de 0,90 mètre;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Considérant qu'en vertu des arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 18 mai au 2 juin 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 18 mai 2021;

Considérant qu'aucun commentaire ni question n'ont été reçus lors de cette procédure de consultation écrite, tel qu'indiqué au rapport joint au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 10120, avenue D'Auteuil, érigé sur les lots 1 995 899, 1 996 157, 1 996 158, 1 996 159 et 1 999 473 du cadastre du Québec, un taux d'implantation minimal de 25 % au lieu de 30 % et une hauteur maximale de clôture dans la cour avant de 1,85 mètre au lieu de 0,90 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1211066011

CA21 09 0173

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment existant portant le numéro 2510, rue De Salaberry et la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de poste d'essence - Lot 3 881 956 du cadastre du Québec - Zone 1136.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 40.1 (taux d'implantation minimal), 347 (localisation des distributeurs de carburant), 418.2 (taux de verdissement minimal), 456 (superficie maximale d'affichage pour un bâtiment dont la façade occupe moins de 60 % de la largeur du terrain) et 572 (localisation d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuhtsics-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 3 881 956 du cadastre du Québec et portant le numéro 2510, rue De Salaberry, l'autorisation de démolir le bâtiment existant, de construire un nouveau bâtiment destiné à des fins de poste d'essence et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

1. la hauteur et l'implantation du bâtiment, l'implantation de la marquise, l'aménagement du site incluant la localisation et le nombre maximum d'espaces de stationnement, la localisation de l'enseigne au sol, du conteneur à déchets et des autres éléments ponctuels ainsi que la localisation et la largeur des entrées charretières doivent être conformes aux plans de l'annexe A;
2. l'aménagement paysager végétal et minéral de l'emplacement doit être conforme aux plans de l'annexe A. Les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
3. les murs extérieurs du bâtiment doivent être conformes aux élévations montrées sur les plans de l'annexe A;
4. la marquise doit être conforme aux plans de l'annexe B;
5. la localisation et la superficie maximale des enseignes doivent être conformes aux plans de l'annexe B.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'architecture (7 pages) préparés par la firme ppu, Urbanistes-conseils, datés printemps 2021, et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

ANNEXE B

Plans des enseignes (6 pages) portant le numéro de dossier MC5-59003F, préparés par Pattison Sign Group, datés du 22 septembre 2020 et du 23 avril 2021, révisés le 14 mai 2021, et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1211066007

CA21 09 0174

Déposer le rapport de la consultation écrite relatif à l'immeuble portant les numéros 2605 à 2609, rue Fleury Est - Lot 1 744 241 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de résolution CA21 09 0131 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement du stationnement existant de l'immeuble portant les numéros 2605 à 2609, rue Fleury Est - Lot 1 744 241 du cadastre du Québec - Zone 1509.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09A 1211066008

CA21 09 0175

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement du stationnement existant de l'immeuble portant les numéros 2605 à 2609, rue Fleury Est - Lot 1 744 241 du cadastre du Québec - Zone 1509.

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de résolution CA21 09 0131a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 12 au 27 mai 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 12 mai 2021;

Considérant le dépôt du rapport de la consultation écrite à la présente séance;

Considérant que le conseil d'arrondissement autorise la poursuite du processus d'adoption du présent projet de résolution;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles :

- 50.1 (marge latérale)
- 539 (dimension d'une unité de chargement)

- 546 (aire de chargement sur le même terrain)
- 552 (aire de chargement à moins de 3 m d'une zone autorisant l'habitation)
- 553 (absence de clôture)
- 556 (absence de voie d'accès à l'aire de chargement)
- 571 (aire de stationnement en cour avant)
- 572 (distance de l'emprise de la voie publique)
- 573 (aire de stationnement en façade dans les zones H.1, H.2 ou H.3)
- 574 (nombre d'unités de stationnement aménagées en façade)
- 575 (conditions d'une aire de stationnement en façade)
- 576 (espace minimal de 10 m entre la façade et l'emprise de la voie publique)
- 578 (dimensions d'une unité de stationnement)
- 579 (accès à une aire de stationnement)
- 580 (largeur d'une voie d'accès)
- 581 (largeur des voies de circulation)
- 588 (rejoindre voie publique en marche avant)
- 590 (absence d'un panneau d'avertissement, d'un dos d'âne et d'une enseigne)
- 592 (absence de dégagement minimal sur le périmètre d'une aire de stationnement de 5 unités et plus)
- 593 (dégagement recouvert de végétaux ou de minéraux)
- 594 (dégagement recouvert de 60% de végétaux)
- 595 (absence de séparation entre le dégagement et l'aire de stationnement)
- 596 (absence d'éléments de séparation avec le domaine public)
- 602 (absence de voie d'accès)
- 604 (dos d'âne devant une voie d'accès à une aire de stationnement)
- 605 (distance minimale entre une voie d'accès à une aire de stationnement et l'intersection de 2 voies publiques)
- 606 (passage piétonnier traversant une aire de stationnement)
- 607 (éclairage nocturne de l'aire de stationnement)

du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 744 241 du cadastre du Québec et portant les numéros 2605 à 2609, rue Fleury Est, l'autorisation d'agrandir le bâtiment et d'aménager le terrain à la condition suivante :

- l'agrandissement du bâtiment, l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan des nouveaux aménagements extérieurs numéro A-AME, préparé par Fernando De Marco, architecte, daté du 17 février 2021, révisé le 19 avril 2021 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2021.

Plan d'aménagement paysager, préparé par Julie Bélanger, architecte-paysagiste, daté du 8 mars 2021, révisé le 19 avril 2021 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09B 1211066008

CA21 09 0176

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'aménagement des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment situé au 2915, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 1 742 540 du cadastre du Québec - Permis 3002647894 - Zone 1508.

Considérant que, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le second projet de résolution CA21 09 0130 a été soumis à une procédure de demandes écrites d'approbation référendaire de 8 jours, soit du 12 au 20 mai 2021 inclusivement, et qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande a été diffusé le 12 mai 2021;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue lors de cette procédure;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 570 (emplacement d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 742 540 du cadastre du Québec et portant le numéro 2915, boulevard Henri-Bourassa Est, l'autorisation d'aménager la totalité des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment, à la condition suivante :

- les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur.

Si le délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1211066005

CA21 09 0177

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation (01-274-52).

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 avril 2021;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 avril 2021;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 10 mai 2021, et ce, sans changement;

Considérant que l'objet du règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation (01-274-52).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1211066004

CA21 09 0178

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 avril 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1218983004

CA21 09 0179

**Motion pour une meilleure coordination des chantiers dans l'arrondissement d'Ahun-
sic-Cartierville.**

Attendu que la ville de Montréal accuse toujours un déficit d'investissement et d'entretien dans ses infrastructures de l'eau et de voirie et que d'autres importants travaux sont à prévoir au cours des prochaines années;

Attendu que les citoyen-nes sont en droit de s'attendre à ce que les chantiers routiers soient coordonnés de manière à limiter leurs nuisances au minimum;

Attendu que tous les citoyen-nes ont droit à la tranquillité et ne devraient pas être dérangé-es excessivement par les bruits, les odeurs désagréables, les détours ou la pollution visuelle causée par des chantiers de construction;

Attendu que l'arrondissement d'Ahun-
sic-Cartierville, les services municipaux et autres partenaires réalisant des travaux sur le domaine public doivent faire preuve d'innovation en mettant en place des mesures pour réduire les impacts pour les riverain-es, résident-es et commerçant-es affecté-es par les chantiers routiers;

Attendu que la ville de Montréal a récemment lancé une Charte montréalaise des chantiers, à laquelle ses partenaires ont adhéré, afin de mieux planifier et coordonner les travaux en tenant compte de l'ensemble des projets des différents partenaires et d'assurer des déplacements sécuritaires et efficaces pour toutes les usagères et tous les usagers du domaine public, dont les personnes à mobilité réduite;

Attendu que le réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, la construction de l'ouvrage de rétention des eaux usées Lavigne et la construction des stations du Réseau Express Métropolitain (REM) sont des travaux majeurs et complexes, situés dans un même secteur, et que leur présence à proximité des uns et des autres engendre certains problèmes de congestion routière;

Attendu que de nombreux citoyen-nes d'Ahun-
sic-Cartierville ont interpellé le service 311 et les élu-es locaux au sujet des détours, de la congestion, du bruit et de l'insuffisance de l'information disponible sur les chantiers et leurs impacts;

Attendu que certains-es automobilistes utilisent les rues locales comme voies de circulation et de détournement, ce qui nuit à la sécurité des résident-es et des familles qui y habitent;

Attendu que l'arrondissement d'Ahun-
sic-Cartierville et l'équipe du Service des infrastructures du réseau routier ont innové en tenant à la fin 2020 une rencontre conjointe de bilan des chantiers et ont alors convenu de travailler à mieux coordonner les chantiers 2021;

Il est proposé par la conseillère Effie Giannou

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en concertation avec les services centraux, organise une séance de coordination, dans les plus brefs délais, pour mieux coordonner les chantiers actuels et ceux à venir;

Qu'un plan de mobilité, réalisé avec les différents partenaires, dont la STM et les services centraux, incluant de l'information sur les corridors de circulations à privilégier, les dates de début et de fin des travaux et les chemins alternatifs, soit diffusé rapidement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02A

CA21 09 0180

Motion demandant la création d'un Conseil montréalais de la langue française.

Attendu que l'article 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, souligne que « Montréal est une ville de langue française »;

Attendu que Montréal est la métropole francophone de l'Amérique du Nord;

Attendu que Montréal est membre de l'Association internationale des Maires francophones;

Attendu que le français est notre langue commune dans l'espace public, mais qu'il est également une langue d'ouverture, de partage et d'intégration dans une ville qui accueille 70 % de l'immigration au Québec et dans laquelle on parle une multitude de langues maternelles;

Attendu que trois études récentes - une publiée en août 2020, et deux en mars 2021 - de l'Office québécois de la langue française ont enregistré et projeté un déclin du français comme langue commune, notamment comme langue de travail à Montréal;

Attendu que lors du conseil municipal de décembre 2020, la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une déclaration visant à réaffirmer l'importance de la langue française comme langue commune à Montréal;

Attendu qu'en mars 2021, la Ville de Montréal a présenté le premier Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de l'histoire de la Ville de Montréal lequel n'inclut pas la création d'un Conseil montréalais de la langue française;

Attendu que l'action 24 de ce Plan prévoit de mettre en place un comité en matière de valorisation de la langue française au sein de la Ville de Montréal dont le mandat serait de suivre l'état d'avancement des actions du plan d'action;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville salue et collabore pleinement au plan d'action présenté par la Ville de Montréal;

Attendu que le 13 mai dernier, le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 96 visant une réforme de la Charte de la langue française;

Attendu qu'une pétition signée par 18 000 personnes demande à la Ville de Montréal la création d'un Conseil montréalais de la langue française, notamment dans le but d'étudier le phénomène de l'exode urbain des francophones et l'importance du français comme attrait touristique et économique de Montréal;

Attendu que par le passé, la Ville de Montréal a créé des instances sur des dossiers importants notamment le Conseil interculturel de Montréal, le Conseil des Montréalaises, le Conseil jeunesse de Montréal ou encore le comité aviseur pour la reprise et la relance économique de Montréal, dans le but d'obtenir un regard indépendant et d'assurer une pérennité des actions sur ces enjeux sectoriels;

Il est proposé par le conseiller Hadrien Parizeau

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la création d'un Conseil montréalais de la langue française dont le mandat serait notamment de conseiller les élu.e.s de Montréal et d'assurer le suivi et l'application du *Plan de promotion de la langue française* de la Ville de Montréal;

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souligne la contribution des initiatrices de la pétition *Accent Montréal*, Sabrina Mercier-Ullhorn, Catherine Brassard et Emma-Félix Laurin, à la vie politique municipale de Montréal et à la promotion de la langue française.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02B

CA21 09 0181

Motion pour forcer la Ville de Montréal à permettre le vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus.

Attendu que l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

Attendu que le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs et qu'il est utilisé dans plusieurs démocraties;

Attendu que la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

Attendu que le conseil municipal a adopté le 20 octobre 2020 la résolution CM20 1054 par laquelle elle demandait à la Ville de Montréal de :

« 1- poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;

2- donner le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »

Attendu que l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

Attendu qu'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

Attendu que lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 » par «, de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus »;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021 intitulé la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (la « Loi »);

Attendu que l'article 3 de la Loi autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021 »;

Attendu que l'adoption d'une résolution par le conseil municipal permettra de satisfaire l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

Attendu que l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes;

Il est proposé par la conseillère Effie Giannou

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

Que l'arrondissement d'Achamps-Cartierville demande formellement à la Ville de Montréal d'adopter le plus rapidement possible une résolution favorable à la mise en place du vote par correspondance pour l'ensemble des électeurs de plus de 70 ans.

Un débat s'engage.

La mairesse Émilie Thuillier ordonne le vote.

La conseillère Effie Giannou et le conseiller Hadrien Parizeau votent en faveur de la proposition.

La mairesse Émilie Thuillier et le conseiller Jérôme Normand votent contre la proposition.

Suivant l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. c-11.4), la voix de la mairesse de l'arrondissement qui participe à l'égalité des voix devient prépondérante.

LA PROPOSITION EST REJETÉE.

70.02C

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Achamps-Cartierville du mardi 8 juin 2021 est levée à 21 h 12.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement